

les Echos de Vémars

Bulletin Municipal d'information - N° 54 - Juillet 2019



Ce mois-ci dans votre journal

Le Mot du Maire P. 3

Infos communales P. 4 à 11 et 14 à 16

- Le budget
- Le plan canicule
- Portage des repas à domicile
- Cérémonie du 19 mars 1962 et du 8 mai 1945
- Pâques
- Fête de l'école maternelle
- Pique-nique des écoles
- Plantations le long de la voie publique
- Remise des dictionnaires aux élèves de CM2
- Rentrée scolaire 2019-2020
- Gestion des déchets
- Communiqué SIGIDURS
- Un service amélioré pour la ligne 95-01
- Déjections canines
- Lutte contre les inondations à Vémars
- La boum des CM2

La vie de Vémars de A à Z P. 12-13

Vie en société P. 16 à 19

- La salle des carreaux
- Tout pour mon toutou-matou
- IAD France
- Lancement du recueil des soutiens pour le référendum
- Hypnopraticiens, nouveaux sur Vémars
- Sophrologue thérapeute
- Les trésorerie de Cergy-collectivités et de Val d'Oise Amendes déménagent

Vie associative P. 19-23

- Le CCAS
- Le centre équestre La Crinière
- L'APEV
- Football Club Vémars Saint-Witz
- Le RAM
- Le Tennis Club de Vémars
- El Diablo Team

État civil P. 24

Les informations communales

Permanence du Maire:

Nous vous rappelons que le Maire, Frédéric DIDIER, reçoit sur rendez-vous. Prendre contact auprès du secrétariat du Maire. Tél.: 01.34.68.16.27

Horaires de la Mairie et de la Poste :

Depuis le 1er septembre 2018 : ouverture du guichet unique

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 ;

Jeudi de 15h00 à 18h00

Samedi de 09h00 à 12h00 : ouverture les 1er, 3ème et 5ème de chaque mois, soit :

- Juillet et août fermé le samedi matin
- Les 07, et 21 septembre 2019
- Les 05 et 19 octobre 2019
- Les 02, 16 et 30 novembre 2019
- Les 07 et 21 décembre 2019

Tél : 01.34.68.33.40

Le CCAS

Le CCAS reçoit sur rendez-vous :

Le mardi de 8h45 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 et le jeudi après-midi de 15h00 à 18h00.

L'élue au Service social, Mme Andrianasolo, reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi de 15h00 à 18h00 sauf durant les vacances scolaires.

Tél : 01.34.68.33.12

Permanences juridiques

En mairie, le 3ème samedi de chaque mois, de 9h00 à 11h00, sans rendez-vous.

En Juillet et août pas de permanence juridique

- Le samedi 21 septembre 2019
- Le samedi 19 octobre 2019
- Le samedi 16 novembre 2019

Horaires de la bibliothèque:

Mercredi 15h00 à 17h45

Samedi de 10h00 à 11h45 : ouverture les 1er, 3ème et 5ème de chaque mois, à l'identique de la mairie.

Police Intercommunale:

0800.88.81.23 (appel gratuit)

Horaires de l'école:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

À vos agendas :

Samedi 13 juillet 2019 :

Feu d'artifice au stade de football à 23h15

Samedi 7 septembre 2019 :

Forum des associations au complexe sportif

Samedi 14 septembre 2019 : Fête du village

Titre du journal : Les Echos de Vémars

Périodicité : janvier, juin, novembre

Directeur de la publication : Frédéric DIDIER

Comité de rédaction :

Patricia ANDRIANASOLO, Antonia CORNET,

Marc JOUFFRAULT

Imprimeur : J.B. IMPRESSIONS 03 44 63 46 76



Edito

Chère Vémaroise, Cher Vémarois,

En 2018, plus de 5000 communes avaient augmenté leur taxe d'habitation.

Pas à Vémars ! Et pas l'année dernière non plus... en vérité, depuis que vous m'avez élu maire pour la première fois en 2001, j'ai toujours porté un projet respectueux des Vémarois et respecter les engagements que j'ai pris avec vous. Suite au vote du budget de la commune le 8 avril dernier, j'ai le plaisir de vous annoncer que pour la 15ème année consécutive, les taux d'imposition à Vémars restent inchangés.

Nous avons bien sûr tenu compte de la situation de nos concitoyens qui est de plus en plus dure. La commune ne doit donc pas davantage alourdir le fardeau fiscal.

Il est tout de même de plus en plus difficile pour la commune de tenir son budget : en effet, nous avons ainsi perdu depuis 2014 plus de 600 000€ de dotation globale forfaitaire (la part que l'État verse aux communes et qui constitue des recettes de fonctionnement...)

Nous avons toutefois souhaité voter un budget sain et solidaire.

Un budget sain car nous avons maintenu nos dépenses de fonctionnement courantes quasiment au même niveau que l'année dernière. Dans le même temps nous avons poursuivi le désendettement de la commune à tel point que nous sommes excédentaire de plus de 700 000€. Cela confirme la bonne santé financière de notre commune.

Un budget solidaire car nous maintenons notre politique envers l'enfance et le tissu associatif : notre action envers le scolaire est toujours importante. Cette année la subvention allouée a été de 49 000€ compte-tenu de l'excédent de l'année précédente, c'est 55 000€ qui sont dédiés au bon fonctionnement de nos écoles, nous investissons à hauteur de 17 500€ en matériel.

Nous allouons également chaque année environ 6500€ au fonctionnement du Relais d'Assistants Maternelles.

Notre centre d'aide social bénéficie elle aussi d'une subvention communale de 22 000€ afin d'aider les personnes en difficulté.

Pour sa part, le monde associatif se verra octroyer un montant de subventions de 73 000€.

Vous trouverez le détail de tout cela en page intérieure.

La réfection de la rue du Vert buisson pour plus de sécurité :

En investissement, nous allons engager, grâce à nos bonnes relations construites dans le temps avec le Département, la réfection de la rue du Vert Buisson : seront

réalisés l'enfouissement des réseaux aériens et la réfection de l'éclairage public pour un coût de 260 000€. Le Conseil Départemental prendra en charge la réfection de la voie et des trottoirs ainsi que la signalétique appropriée.

Vémars et la Canicule :

Notre commune a pris très au sérieux cet épisode caniculaire, qui, il est fort à craindre, deviendra monnaie courante dans un avenir proche.

En ce qui concerne les écoles, mon adjointe aux affaires scolaires Isabelle Duflos et moi-même avons travaillé de manière étroite avec les enseignants pour limiter le plus possible les effets de la chaleur. Ainsi, la commune a acheté des bonbonnes d'eau, des brumisateurs, des rafraîchisseurs et des ventilateurs, ainsi que 5 petites piscines pour le plaisir des plus petits.

Tout cela vient s'ajouter aux climatiseurs (1 par classe en maternelle) déjà installés. Je souhaite saluer et remercier l'implication de l'équipe enseignante ainsi que la mobilisation de nos équipes municipales (techniques et scolaires).

En parallèle, notre agent aux affaires sociales ainsi que mon adjointe Patricia Andrianasolo se sont déplacés pour rendre visite aux personnes les plus fragiles à Vémars leur prodiguant écoute et distributions de bouteilles d'eau, très régulièrement pendant la canicule.

Vémars en été, c'est la fête :

À l'aube des grandes vacances, la Commune a permis aux enfants de profiter de colonies de vacances et elle maintient ouvert son centre de loisirs. Un créneau municipal multi-activités s'organise également au complexe sportif (foot, baby-foot, ping-pong, tennis, ps4...) pour les enfants et adolescents qui commencera le lundi 08 juillet jusqu'au vendredi 30 août, de 19h00 à 21h00.

Sans oublier notre fête annuelle qui se déroulera cette année en septembre avec plein de surprises.

L'été, les enfants aiment jouer dehors, aussi j'en profite pour vous sensibiliser à la vigilance en ayant toujours un œil sur vos enfants ; et pour leur confort quotidien, je remercie les propriétaires de chiens de ramasser les déjections canines afin que nous puissions tous profiter de notre belle commune, et préserver ainsi la qualité de notre environnement.

Je souhaite à toutes et à tous de très belles vacances d'été.

Votre maire
F DIDIER

Le budget

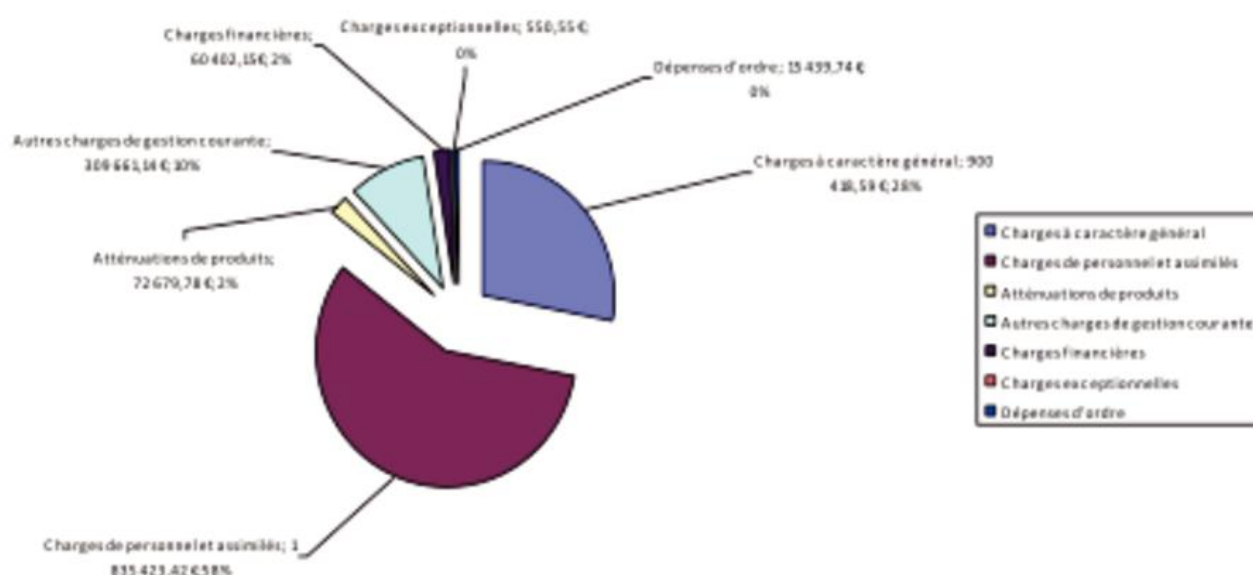
Le budget communal pour 2019 a été voté le 3 avril. Les taux communaux d'imposition restent inchangés et l'effort à destination des associations est maintenu. Les subventions accordées s'élèvent à 155 150,00 euros (voir tableau). Les dépenses totales prévues (fonctionnement + investissements) s'élèvent à

6 094 210,60 euros et les recettes escomptées sont de 6 806 647,30 euros. Ce budget, comme celui voté en 2018, est excédentaire de 712 436,70 euros, ce qui confirme la bonne santé financière de la commune et permet ainsi de confirmer l'engagement des études relatives à la réalisation de notre nouvelle école maternelle. A l'issue du concours d'architectes, un projet sera retenu et la connaissance de son coût global prévisionnel nous permettra de décider de sa réalisation en fonction des fonds propres de la commune, des subventions accordées et du financement éventuel des organismes bancaires sollicités.

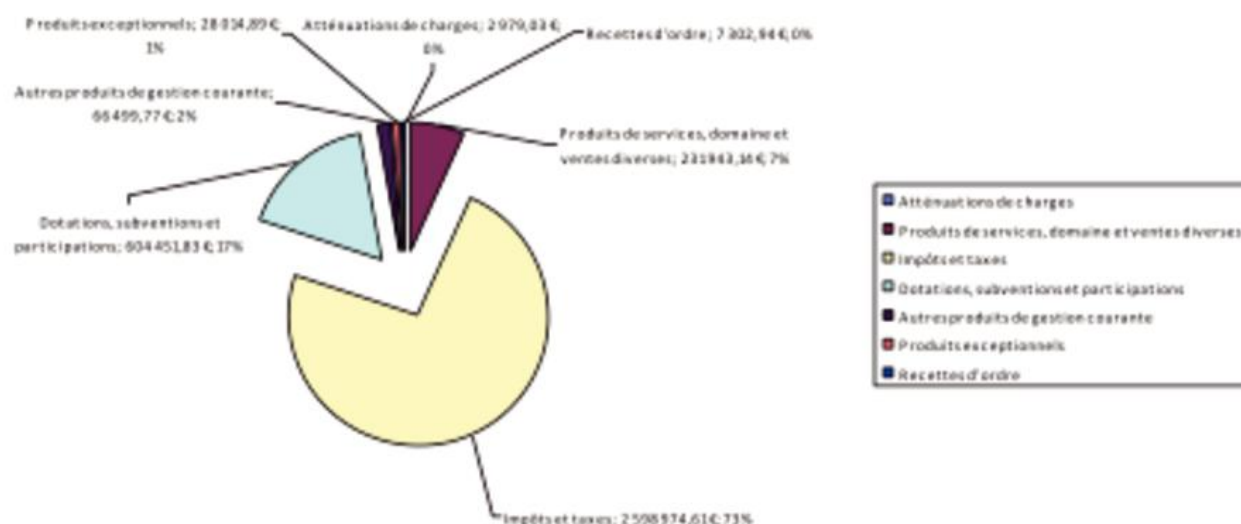
Les investissements prévus pour 2018 ont été réalisés et la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte général difficile nous ont permis de dégager globalement un solde positif de 276 723,10 euros (voir graphiques).

F. Didier, le maire

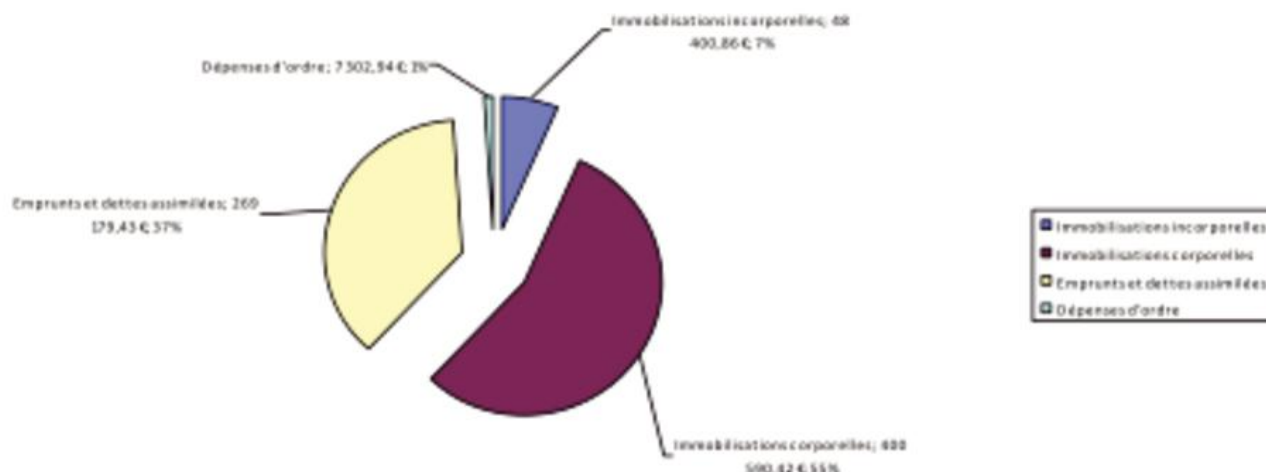
Dépenses de Fonctionnement: 3 194 575,37 euros



Recettes de Fonctionnement: 3 540 166,21 euros



Dépenses d'Investissement: 725 473,65 euros



Recettes d'Investissement: 656 605,91 euros



SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS 2019			
Aéromodèle Club	200,00 €	Krav-Maga (EPKM)	1 800,00 €
Apev	3 000,00 €	PCV Pétanque	1 000,00 €
A.V.E.C	500,00 €	Lycée de St Witz	350,00 €
Amicale des locataires de Vémars	300,00 €	KAN MEM PRO	500,00 €
Bibliothèque	4 000,00 €	Skotokan-karaté club	500,00 €
Club 55	3 900,00 €	Association les chats de l'allée	300,00 €
COSMSW (semi-marathon)	500,00 €	U.S.C.V	34 000,00 €
Défense de l'environnement Vémarois	200,00 €	VAL	2 000,00 €
El Diablo Team	500,00 €	V.M.S	600,00 €
F.C.P.E	1 700,00 €	AMICALE DE PERSONNEL	12 250,00 €
F.C.V.W	16 000,00 €	C.C.A.S	20 200,00 €
F.N.A.C.A	1 500,00 €	CAISSE DES ECOLES	49 000,00 €
Foyer Socio-Educatif Collège Mauriac	350,00 €		
TOTAL			155 150,00 €

Le plan canicule

En cas de forte chaleur, consignes de protection :

- Ne pas ouvrir les fenêtres la journée
- Fermer les volets la journée
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée
- S'hydrater régulièrement : au moins 1.5 Litre par jour
- S'habiller légèrement
- Se rafraîchir en se mouillant la peau et en se mettant si possible devant un ventilateur
- Prendre des douches fréquentes
- Essayer de donner de vos nouvelles par téléphone au moins une fois par jour à votre entourage

Si vous connaissez des personnes isolées, susceptibles de souffrir de la canicule,

PRÉVENEZ

- la Mairie, en semaine, au 01.34.68.33.40 de 8h45 à 12h et de 15h à 18h
- ou la police intercommunale au 0800.88.81.23

Si vous le souhaitez, un registre est mis à votre disposition à l'accueil.

Celui-ci nous permettra d'intervenir au plus vite en cas de canicule



Portage des repas à domicile

Madame, Monsieur,

Vous avez été plusieurs personnes à nous faire une demande pour des repas le week-end et les jours fériés, nous nous sommes rapprochés du prestataire qui a accepté votre demande.

La prestation (repas à domicile > évolue à partir du mois de juin 2019, en effet vous avez la possibilité de commander des repas pour les week-ends et les jours fériés en plus des jours de la semaine.

Le repas du jour férié sera livré la veille en même temps que le repas du jour, soit 2 repas différents.

Les repas pour le week-end seront livrés le vendredi, soit 3 repas différents.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner le coupon ci-dessous afin de transmettre vos commandes à notre fournisseur.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Frédéric DIDIER, Le maire



Nom :

Repas :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Jours fériés : ☐

Week-end : ☐

Cérémonies du 19 mars 1962 et 8 mai 1945

Mémoire et Commémorations

Le 19 mars 1962, l'accord de « cessez le feu » est à signé à Evian, entre la France et les représentants du gouvernement provisoire algérien. Approuvé par référendum par 90 % des votants, il mit officiellement fin à ce que l'on s'est longtemps contenté d'appeler « les événements d'Algérie ». Il a d'ailleurs fallu attendre le 10 juin 1999 pour que l'Assemblée nationale reconnaisse officiellement l'expression « guerre d'Algérie » dans les textes législatifs et réglementaires.

Le 8 mai 1945, à 15h, les cloches de toutes les églises sonnent officiellement la fin de la Seconde Guerre mondiale tandis que le général de Gaulle en fait l'annonce radiophonique. La population laisse éclater sa joie. La foule envahit les rues, entonnant la « Marseillaise » et des chants patriotiques. La célébration de ce jour de victoire instaurée dès 1946 a considérablement évolué jusqu'en 1981, date à partir de laquelle un consensus s'est fait pour consacrer le 8 mai jour férié et jour de fête nationale. Devenu symbole de paix, la commémoration se déroule chaque année au monument aux morts.

Chaque année, Monsieur le Maire, les élus, la FNACA, accompagnés de la gendarmerie, des pompiers et de la police intercommunale donnent rendez-vous aux Vémarois au monument aux Morts pour se souvenir, ces cérémonies s'ensuivent d'un verre de l'amitié.

Nous remercions Madame la députée, Madame Zivka PARK qui nous a accompagnés lors de la commémoration du 19 mars.

Citoyenneté

« Le travail de mémoire est un travail du présent, qui nous parle aussi du futur et de la transmission ».



Pâques

Samedi 20 avril a eu lieu la fête de Pâques au parc de la Mairie.

Au programme :

Chasse à l'œuf, spectacle de marionnettes avec Guignol, manège de poneys avec les écuries de Vémars et un stand de maquillage encadrés par Jessica et Madjid, qui ont grîmé avec panache et sans relâche, tous les enfants qui le souhaitaient.

La fête a tenu toutes ses promesses : amusements, divertissements, joie et convivialité étaient au rendez-vous, avec une météo favorable aux animations proposées, enfants et parents étaient ravis.

Un goûter avec chocolat chaud et sachets de bonbons, ont été offerts aux enfants après la chasse à l'œuf.

Merci à : Mr le Maire, les Elus(es) présents, et toutes les personnes qui ont participé au bon fonctionnement de la fête. Bravo !

La commission fêtes et cérémonies et jeunesse

Madgid



Fête de l'école maternelle

Le samedi 25 mai, s'est tenu le spectacle de fin d'année de l'école maternelle. Quelle fierté pour tous les enfants de présenter à leurs parents ravis, les danses qu'ils avaient préparées pour eux.

La section des petits de Madame Guilbert, directrice de l'école, nous a enchantés avec un hommage à nos champions du monde de football. Les enfants portaient des costumes aux couleurs du drapeau français : jupettes, tee-shirts et plumeaux de pom-pom girls tout en blanc, tout en rouge ou tout en bleu pour les petites filles. Shorts, tee-shirts et ballons de foot pour les petits garçons, ils étaient vraiment « craquants » !

La section des petits-moyens de Mme Zicola nous a entraînés dans le monde des couleurs et celle des moyens de Mme Cistel au pays des cow-boys.

Puis ce fût le tour des grands. La classe de Mme Bodo a célébré le monde du jardin avec ses légumes et ses insectes. Décors et costumes entièrement réalisés par les enfants étaient particulièrement réussis. La classe de Mme Orthon a mis l'ambiance avec une musique entraînante, les enfants habillés « style » rappeur. Tee-shirts, peints par les enfants, bandeau au front, chacun a présenté sa danse au milieu du cercle de ses camarades.

On imagine sans mal tout le travail que cela représente quand on voit de si jeunes enfants danser en rythme avec aisance. La joie des parents et leurs applaudissements nourris ont été leur plus belle récompense. Bravo à tous.

Isabelle DUFLOS, Adjointe aux affaires scolaires



Pique-nique des écoles

Le désormais traditionnel « pique-nique des écoles » s'est tenu le 14 juin. La météo des jours précédents nous a empêchés d'aller dans le parc de la Mairie et nous sommes donc restés dans les cours des écoles. Les enfants ont toutefois été ravis de ce moment convivial et de recevoir la visite de Monsieur le Maire.

L'équipe d'animation au grand complet et le personnel de restauration ont encadré ce petit événement. Mme Andrianasolo, précédemment adjointe aux affaires scolaires et Madame Duflos, récemment nommée à ce poste se sont jointes à eux. Jeux, fous rires, l'ambiance était au rendez-vous.

A l'année prochaine, en espérant que le temps nous sera plus clément.

Isabelle DUFLOS, Adjointe aux affaires scolaires



Plantations le long de la voie publique

Nous vous rappelons que l'entretien des haies en limite du domaine public est à la charge du riverain dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Dans certaines rues, il a été constaté un débordement conséquent de végétation sur les trottoirs contraignant les piétons et poussettes à marcher sur les voies de circulation.

Il arrive également que la hauteur et l'encombrement des haies gênent la bonne visibilité aux intersections de voies.

Pour profiter tous de ce bel été en toute sécurité,

A vos sécateurs et taille-haies.



Remise des dictionnaires aux élèves de CM2

Le vendredi 14 juin, en fin d'après-midi, les élèves de CM2 et leurs parents étaient conviés à la Mairie.

L'année prochaine, ils quitteront leur chère école pour le collège. C'est avec fierté bien sûr, mais aussi avec une petite appréhension, que ce passage se fait.

La municipalité de Vémars tient à les accompagner en leur offrant un dictionnaire. Même si maintenant, cet ouvrage est concurrencé par d'autres sources de savoir, il est toujours une référence et leur rappelle que nous les soutenons dans cette nouvelle aventure.

Monsieur le Maire et Madame Lemure, directrice de l'école élémentaire, leur ont tenu un discours valorisant l'effort, la confiance en soi, le respect et l'ouverture aux nouveaux adultes qui les guideront désormais dans cette nouvelle partie de leur scolarité. Mais aussi, en leur rappelant qu'ils pouvaient toujours compter sur leurs anciens enseignants et les élus de leur village.

Enfin, c'est autour du buffet, que tous les participants se sont retrouvés pour un moment de détente et de convivialité.

Isabelle DUFLOS, Adjointe aux affaires scolaires



Rentrée scolaire 2019-2020

Durant la seconde quinzaine du mois de mai, une lettre d'information concernant la rentrée scolaire 2019/2020 a été transmise à l'ensemble des familles par le biais du carnet de liaison des enfants scolarisés en élémentaire et en maternelle sur la commune.

Cette lettre d'information (ci jointe) précise les nouvelles modalités de ré inscription pour les enfants scolarisés sur la commune : il n'y a plus de support papier afin de respecter les directives sur la dématérialisation et ainsi préserver notre planète Terre. En contrepartie un accès internet à votre Compte Citoyen, préalablement créé par vos soins.

Toutefois, **pour les familles qui n'auraient pas d'accès internet**, les services communaux « Affaires Scolaires » et « Animation » sont à votre disposition pour effectuer les diverses démarches telles que :

- Les mises à jour des informations famille
- Les mises à jour des informations enfant
- Les inscriptions aux services ALSH
- Les inscriptions Restauration Scolaire (15/08/2019 dernier délai)

Information rentrée scolaire 2019-2020

Madame, Monsieur,

En septembre 2019 votre (vos) enfant(s) changera (ont) de niveau scolaire.

Les années précédentes, vous receviez une fiche de sécurité à remplir et retourner en mairie, accompagnée de divers documents.

Pour la prochaine rentrée scolaire, **il n'y aura plus de support papier.**

Il vous appartiendra de compléter, voire de modifier, directement sur VOTRE portail citoyen les informations concernant les représentants légaux et votre (vos) enfant(s) avant le **15 juin 2019.**

A cet effet, vous trouverez joint à ce courrier, un mémo qui vous guidera dans votre démarche.

Toutes les informations sont **OBLIGATOIRES** pour accueillir votre (vos) enfant(s) aux divers services communaux (périscolaire- restauration scolaire- accueil de loisirs). Après vérification par les services scolaire et animation, les inscriptions seront validées.

D'autre part, l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 devra être déposé en mairie au plus tard le 02 septembre 2019.

Pour les garde-alternées et les familles recomposées, il sera demandé l'avis d'imposition des 2 parents, du couple.

Enfin, il vous incombera d'inscrire votre (vos) enfant(s) à la restauration scolaire **directement sur votre portail Citoyen pour le 15 août 2019 au plus tard.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Isabelle DUFLOS, Adjointe aux affaires scolaires

Gestion des déchets

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») a rendu obligatoire l'élaboration de Plans de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et a attribué la compétence de planification aux Conseils régionaux.

Conformément aux dispositions des articles L 541-13 et R. 541-13 et suivants du code de l'environnement, le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets, il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées, il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Présidente de la Région Île-de-France. Suite à une phase de large concertation, la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a rendu un avis favorable sur le projet de PRPGD et son rapport environnemental le 13 décembre dernier.

En application de l'article R. 541-22 du code de l'environnement, ce projet a été soumis au Préfet de région, à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), aux autorités organisatrices en matière de collecte et de traitement des déchets du territoire francilien, aux Conseils régionaux des régions limitrophes et à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) pour recueillir également leur avis. Cette phase de consultation s'est achevée mi-mai et le projet de plan, accompagné de son rapport environnemental, a été arrêté par la Présidente du Conseil Régional le 16 mai 2019 pour être soumis à enquête

publique.

Cette enquête publique se déroulera du 18 juin au 18 juillet 2019. L'information légale sera affichée dans 52 lieux (préfectures, sous-préfectures d'Île-de-France et certaines mairies désignées par la commission d'enquête). Vingt-cinq de ces lieux d'affichage ont également été choisis comme lieux d'enquête pour le public et de permanence pour les commissaires enquêteurs.

Communiqué SIGIDURS : Donnez-leur une 2ème vie !

Savez-vous que vous pouvez donner une deuxième vie à vos vêtements, linge de maison et chaussures usagés ?

Pour cela rien de plus simple ! Rendez-vous aux bornes Le Relais présentes sur votre commune situées :

- 1 rue de Chaufourcy, (Vémars – Mauriac)
- Rue Léon Bouchard (Vémars- Cimetière)

Que déposer dans la borne ?

Dans un sac fermé, vous pouvez y mettre :

- Les grands vêtements usagés, troués ou déchirés : pantalons, chemises, t-shirts, pulls, robes, manteaux, joggins sweat shirt...
- Les petits vêtements usagés, troués ou déchirés : chaussettes, sous-vêtements, gants, écharpes, bonnets, foulards, caleçons, maillot de bain, collants, layettes...
- Les chaussures attachées par paires : baskets, sandales, tongs, bottes...
- Le linge de maison usagés, troués ou déchirés : serviettes de table et de bain, nappes en tissus, gants de toilettes, parures de lit, torchons, tabliers de cuisine...

Attention, ne déposez pas des vêtements mouillés même humides, ils risquent de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure rendant leur valorisation impossible.

Que deviennent-ils ?

Tout dépend de leur état.

58.5% seront réutilisés dans leur fonction première, c'est-à-dire revendus en boutique de seconde main en France ou à l'étranger.

40.5% seront orientés vers le recyclage pour devenir :

- Des chiffons d'essuyage à usage unique industriel et ménager
- De la filature pour de la production de nouveaux textiles
- De l'effilochage pour de l'isolation, du rembourrage
- Du broyage pour de la matières premières secondaires

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet www.lafibredutri.fr

DANS LA BORNE TEXTILE JE DÉPOSE :



Grands Vêtements



Grands
et petits
vêtements



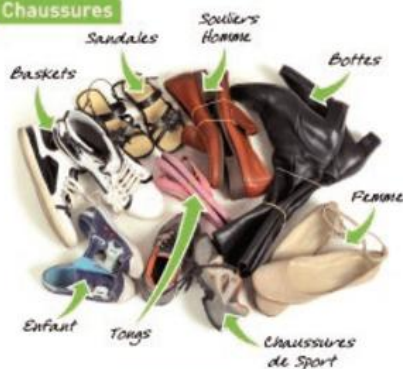
Petits Vêtements



Linge de maison



Chaussures



Chaussures
et linge de
maison



Attachez les
chaussures par paire



Mettez les textiles
en sac fermé



Déposez des textiles
propres et secs

Un service amélioré pour la ligne 95-01

La mobilité est l'un des premiers freins à l'emploi sur notre territoire. Conscient de cette problématique, j'interviens régulièrement dans le cadre de mon mandat pour l'amélioration de notre réseau routier et de transport public.

Première ligne de bus lancée par le Conseil départemental du Val d'Oise, la 95-01 avait besoin d'être modernisée. Cette ligne relie la gare de Surveilliers-Fosses à la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Depuis le 11 mars dernier, de nouveaux horaires sont mis en place et profitent aux habitants de Vémars.

En effet, après plusieurs mois d'études, j'ai pu obtenir auprès de Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités (ex-STIF) de nouveaux horaires avec des fréquences de passage plus courtes, soit toutes les 15 minutes en heure de pointe et 30 minutes en heure creuse (auparavant 20 mn et 1h15). Alors que ce service se terminait à 20h00, la nouvelle amplitude horaire se prolonge désormais jusqu'à 21h30 et débute dès 4h30 du matin.

Je tenais à vous en informer personnellement de façon à ce que vous puissiez relayer les nouveaux horaires auprès de nos administrés pour qu'ils puissent en profiter pleinement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Déjections canines

En cette belle saison, les enfants et leurs parents aiment profiter des espaces verts mais pas des déjections des animaux.

Aussi, tous ensemble pour une ville propre et agréable pour tous.

L'arrêté municipal n°15/2009 du 30 juin 2009 stipule
que vous devez ramasser les déjections canines de votre animal.





Lutte contre les inondations à Vémars

Depuis de nombreuses années la lutte contre les inondations est pour les élus une de ses priorités : plusieurs mesures ont été prises afin de lutter contre ce problème.

Pour cela, la collectivité a réalisé à sa charge plusieurs bassins de rétention enterrés (place de l'église, parking de la pharmacie, parking du gymnase, placettes inondables ainsi qu'un nombre conséquent de fossés afin de minimiser le risque d'inondation.

Elle a aussi rendu obligatoire dans le cadre de son plan d'urbanisme la réalisation de puisards sur la parcelle (rétention d'eau à la parcelle) et un débit de fuite différé de 0.7 l/heure.

Malgré ces mesures, au vu de notre climat, le risque perdure.

C'est pourquoi en parallèle la commune travaille aussi en collaboration avec le SIAH.

Vous trouverez, ci-joint, les travaux prévus et budgétés dans les prochaines années.

AMÉNAGEMENT DU RU DE LA MICHELETTE POUR LIMITER LE RISQUE INONDATION

Depuis ces vingt dernières années, la commune de VEMARS a subi trois inondations majeures (1995, 2000 et 2018). De plus, des débordements fréquents d'eaux pluviales ont été constatés dans le centre-ville. C'est dans ce contexte que le SIAH a engagé, en collaboration avec les communes de VEMARS et SAINT WITZ, depuis ces dernières années une vaste opération d'aménagement hydraulique.

Les premiers travaux réalisés furent la création de trois passages canadiens ainsi que le recalibrage des fossés d'écoulement d'eaux pluviales au niveau de la route de Plailly en 2015.

Cette année, l'opération consiste à limiter les inondations dans le centre-ville de VEMARS. Pour ce faire, des travaux de dérivation (by-pass) sur une partie busée du ru de la Michelette seront réalisés.

Ces travaux consistent en la pose en tranchée ouverte de 93 mètres de canalisations de diamètre 1 200 mm, ainsi que la création de 4 chambres de visites.

Ces aménagements impacteront la rue Léon Bouchard ainsi que la rue de l'Echelette. Le chantier commencera en novembre 2019 et se déroulera sur une période prévisionnelle de 12 semaines.

Durant la réalisation des travaux, un plan de déviation de la circulation sera mis en place et une note d'information sera transmise aux riverains avant travaux, car ces derniers impliqueront la fermeture totale de la rue Léon Bouchard ainsi qu'une fermeture partielle de la rue de l'Echelette.

De plus, les lignes de bus seront également déviées et un arrêt de bus provisoire sera installé lors des travaux.

Pour suivre l'évolution du chantier, n'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le site internet du SIAH ou sur leur page Facebook (siahcroult), car les informations seront régulièrement publiées.



TRAVAUX PRÉVUS ET BUDGÉTÉS PAR LE SIAH DANS LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

La première partie sera la reprise d'un bassin de retenue dit « de la Fosse aux Boucs » jusqu'à présent abandonné, situé à l'aval de la commune de SAINT WITZ (près du terrain de football) ; ce dernier redeviendra opérationnel prochainement. Concernant les aménagements écologiques, ce bassin se verra végétalisé par des plantes macrophytes. Ces dernières consomment les polluants dissous dans l'eau (à savoir l'azote et le phosphore) qui constitue pour ces plantes des éléments nutritifs.

La création de deux autres bassins de rétention, situés à l'amont de la commune de VEMARS. Ces deux bassins, nommés « bassin de la Michelette » et « bassin de l'Ecu d'Or », compléteront le dispositif de rétention des eaux pluviales sur une partie du territoire avec une capacité de stockage totale de 34 000 m³.

En complément, les bassins en cascade de SAINT WITZ seront améliorés, gagnant ainsi une capacité de 3 500 m³ supplémentaires.

Ces aménagements s'inscrivent dans une logique de développement durable. >Ils permettent, en effet, la conciliation d'un ensemble de facteurs déterminants : réduction du risque inondation, diversification de l'écosystème établi, facilitation des usages agricoles, traitement de certaines pollutions in situ, amélioration du cadre de vie et respect des paysages.

La commission Urbanisme

Alain Goletto, Adjoint à l'urbanisme



La boum des CM2

Le vendredi 28 juin au soir, pour la première fois une boum de fin d'année a été organisée au nom de la mairie par Laura avec l'aide de Tiffany et Madjid.

Elle a eu pour but d'offrir un dernier moment exclusif aux CM2 avant leur passage « dans la cour des grands ».

Quinze enfants ont participé à ce nouvel événement, essentiellement des filles, mais les 2 garçons participants n'ont pas regretté leur courage de venir malgré l'absence de leurs copains. Musiques, pizzas, bonbons et éclats de rires étaient au rendez-vous !

Avis aux futurs CM2, cette fête fera son grand retour l'an prochain !



La salle des Carneaux

C'est à Vémars, dans le dernier corps de ferme que la salle des Carneaux vous ouvre ses portes et vous invite à venir célébrer vos événements.

Vous pourrez convier votre famille et vos amis dans cette ancienne longère de 150m².

Elle permet l'accueil de 80 personnes au sein d'une salle authentique et chaleureuse. Elle est longée en extérieur d'une terrasse permettant cocktail et espace détente.

La salle comprend une cuisine équipée, des tables et chaises pour vos convives, 2 toilettes ainsi qu'un parking.

Nous vous proposons 3 formules

Formule Week-end : Du vendredi au dimanche soir : 1350 € basse saison / 1500 € haute saison

Formule Soirée : Du samedi 9h au dimanche 12h : 1100 € basse saison / 1250 € haute saison

Formule Journée : Du matin 9h au soir 23h30 : 650 € basse saison / 1500 € haute saison



Contact : www.salledescarneaux.com 06.06.89.17.90



Tout pour mon toutou-matou : Une année à «tarif libre» pour les Vémarois.

Tout pour mon Toutou-Matou est une entreprise de garde d'animaux depuis 2014,

Mlle Théry Cindy propose des solutions de garde aux domiciles des propriétaires durant leurs absences (vacances, mariage, hospitalisation, travail...)

Diplômée, formée et recommandée par plusieurs vétérinaires du 95 dont les cabinets des docteurs Bouvet/Racine à Fosses, Cuesta / Bénéchet à Survilliers.

Cindy exerce le pet-sitting avec passion, elle prend soin des animaux, en évitant tout stress et perte de repère puisqu'ils restent dans leur environnement.

Depuis Janvier 2019, l'entreprise a sélectionné plusieurs communes pour participer à un concept de rémunération un peu différente.

En effet, durant une année, chaque réservation sera rémunérée sur un principe de «tarif libre» à la satisfaction et/ou en fonction du budget du client.



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Tout pour mon Toutou-Matou :

Tél : 06.78.72.73.56 - Mail : cindythery@hotmail.fr

Chers Vémarois, Vémaroises,

Ayant obtenu mon BTS Professions immobilières en 2018, je me suis lancée il y a peu en tant que mandataire indépendante dans l'immobilier au sein du réseau IAD France. IAD ce sont des milliers de conseillers implantés sur toute la France. Notre présence massive sur internet nous permet une visibilité importante et donc une transaction rapide. Je m'appuie sur les nouvelles technologies pour réduire mes frais de structure et vous faire bénéficier d'un service de qualité au meilleur prix.

Une mise en ligne gratuite de vos annonces sur les principaux portails immobiliers

(ex : SeLoger, Logic-Immo, Le Bon Coin...), avis de valeur offert, recherche personnalisée et suivi des visites. Bénéficiant des meilleures et toutes dernières formations en immobilier, je mets mon expertise au service de votre projet. Je travaille dans le respect de la déontologie et des codes qui régissent la profession.



Sachez que chez IAD les rapporteurs d'affaires sont rémunérés.

95% de clients satisfaits, et si vous en faisiez partie ?

N'hésitez pas à me contacter au 06 08 62 06 05 ou morgane.goullieux@iadfrance.fr

Lancement du recueil des soutiens pour le référendum

Cette fois, c'est parti. Un décret paru ce matin au Journal officiel fixe à demain (jeudi 13 juin) le début de la période de recueil des soutiens à la proposition de loi s'opposant à la privatisation de la société Aéroports de Paris, dans le cadre d'une procédure de référendum d'initiative partagée. Cette période durera neuf mois, donc jusqu'au 13 mars 2020. À l'issue de cette période, si le texte a recueilli plus de 4,7 millions de soutiens, il devra être examiné sous six mois par le Parlement, ou faire l'objet d'un référendum.

Par défaut, les électeurs qui souhaitent soutenir la proposition de loi peuvent le faire depuis leur ordinateur, en se connectant au site www.referendum.interieur.gouv.fr qui, en toute logique, permettra dès demain de déposer des soutiens.

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur ou d'un accès à internet, ils pourront déposer un soutien, dans ces mêmes mairies, sous forme papier, qui sera enregistré par un agent communal habilité.

En revanche, ces communes ne sont pas compétentes pour recevoir les éventuelles réclamations et recours.

Hypnopraticiens, nouveaux sur Vémars

Installés à Vémars depuis 3 ans et tous les deux issus d'un univers très différent, nous avons découvert pour la première fois l'hypnose à travers de spectacles en tant que spectateurs puis « acteurs volontaires ».

Nous avons voulu en savoir plus sur cette pratique de l'hypnose plus particulièrement la méthode Ericksonienne. Nous nous sommes donc formés tous les deux, tout d'abord à l'hypnose de spectacle, l'hypnothérapie ensuite, puis pour finir par l'autohypnose. Nous sommes donc tous les deux certifiés dans ces domaines.

L'hypnose Ericksonienne pour qui, pour quoi ?

Pas de contre-indication connue à l'hypnose à partir du moment où l'attention peut être mobilisée. Elle donne de très bons résultats en pédiatrie et chez les adultes. L'hypnose thérapeutique permet d'accéder à un état de relaxation totale dans lequel le patient reste maître de la situation. C'est l'inconscient qui travaille.

La thérapie par l'hypnose est un accompagnement si le patient le souhaite, notamment indiquée dans le traitement de l'anxiété, de l'anxiété et des phobies. Elle permet de gérer le stress et de se libérer de certaines addictions comme le tabac ou le grignotage. Cette méthode peut également être efficace contre la douleur, en particulier les douleurs chroniques et les migraines.

L'hypnose s'inscrit dans le registre des « thérapies brèves ». Pour un problème donné, une à trois séances peuvent suffire.

Nous sommes donc naturellement sollicités Monsieur le Maire afin de pouvoir installer un cabinet à Vémars, pour y recevoir et aider nos patients dans un environnement proche.

A très bientôt.

Régis et Estelle SCARPINO



Sophrologue thérapeute

Bonjour à tous, je m'appelle **Magali Lesaulnier**, je suis **Sophrologue Thérapeute** sur notre belle commune de Vémars où je demeure depuis plus de dix ans.

J'ai découvert la sophrologie il y a quelques années, et cette rencontre fut une évidence. C'est donc pleinement que j'ai désiré m'investir dans ce domaine, qui me passionne et que j'ai suivi une formation professionnelle à l'Institut de Formation de Sophrologie de Paris X.

La sophrologie est une **méthode psychocorporelle** qui vise à mettre en **harmonie le corps et l'esprit**. Elle est utilisée comme technique thérapeutique (maladies, gestion de la douleur, dépression, cancer, pulsions, phobies, addiction ...) mais également comme technique de développement personnel (stress, concentration, confiance en soi, examen, permis de conduire, accouchement, compétition ...). C'est une méthode non tactile qui grâce à des techniques de respiration, de contraction musculaire et de visualisation positive, permet à chacun de bénéficier de ses bienfaits. **Ces exercices sont simples et se font dans la douceur afin de rendre la méthode accessible à tous** (enfant, adolescent, adulte, sénior). **C'est un art de vivre qui permet de devenir acteur de sa vie, et ainsi d'être mieux dans sa tête et dans son corps !**

La sophrologie s'inspire d'une méthode scientifique : la phénoménologie, c'est-à-dire vivre les choses en pleine conscience. Je vous propose donc, de vivre tout ce qui se passe comme si c'était la première fois, sans passer par le prisme du mental et de ce que l'on croit savoir des choses, comme un enfant qui les découvre et qui ne peut pas se référer à quoi que ce soit dans son expérience pour comparer ou juger. **C'est se laisser ainsi surprendre, en faisant tomber ses filtres, et accueillir ce qui se passe sans jugement, sans rien attendre, sans analyse ni interprétation.**

Je vous invite, donc, à prendre rendez-vous avec vous-même, à écouter votre corps comme on écoute un ami, avec bienveillance, pour apprendre qui il est et le découvrir dans ses capacités, ses besoins, ses demandes, ses émotions. **C'est cette écoute active, et sans jugement, qui permet de retrouver l'harmonie entre le corps et l'esprit.**



Les trésoreries de Cergy-Collectivités et de Val-d'Oise Amendes déménagent

A la date du 5 juin 2019, la trésorerie de Cergy-Collectivités sera transférée dans les locaux de la préfecture du Val-d'Oise. La trésorerie vous accueillera :

- les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
- les mercredis et jeudis de 9h à 12h30.

Ce déménagement impliquera la fermeture exceptionnelle de la trésorerie de Cergy Collectivités les 3 et 4 juin 2019.

De même, à la date du 13 juin 2019, la trésorerie Val-d'Oise Amendes sera transférée dans les locaux de la préfecture du Val-d'Oise. La trésorerie vous accueillera :

- les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
- les mercredis et jeudis de 9h à 12h30.

Ce déménagement impliquera la fermeture exceptionnelle de la trésorerie Val-d'Oise Amendes le 12 juin 2019.

Désormais, une seule adresse pour ces deux trésoreries :

Trésorerie de Cergy Collectivités

5, avenue Bernard Hirsch CS 20104
95010- CERGY-PONTOISE-CEDEX
courriel : t095033@dgfip.finances.gouv.fr



Trésorerie de Val-d'Oise Amendes

5, avenue Bernard Hirsch CS 20104
95010- CERGY-PONTOISE-CEDEX
courriel : t095035@dgfip.finances.gouv.fr



Le CCAS : Toujours plus proche de nos anciens

Nos propositions d'actions en direction des personnes du 3ème âge ont fait l'objet de plusieurs débats au sein de la commission. Durant les prochaines années différents thèmes vont être proposés à nos anciens.



Trois axes ont été fixés :

- Mise en place de l'aide à domicile
- Prévention de lutte contre l'isolement
- Amélioration du quotidien

J'ai le plaisir de vous faire part de la programmation pour les mois à venir :

- Cours d'informatique gratuits
- Organisation de sorties conviviales (thé dansant, café-théâtre, musées)
- Rencontres amicales autour d'un buffet, mini concert, bal populaire, bal musette
- Canicule : Vigilance de tous les jours

Patricia ANDRIANASOLO

**Adjointe au maire chargée des affaires sociales
et de la communication**

Le centre équestre « La Crinière » à Vémars

Le centre équestre propose de nombreuses activités, pour tous les âges (à partir de 4 ans) de l'initiation au cavalier confirmé.



La cavalerie de LA CRINIÈRE est composée de 50 poneys (shetlands, double poneys) et de chevaux pour une pratique de l'équitation en toute sécurité.

Les classes de Maternelle de l'école de Vémars ont été accueillies au Centre, pour une découverte et un apprentissage de l'équitation à poney. De joyeux moments de complicité et d'écoute pour les petits et leurs montures !

L'équitation est un sport individuel avec un esprit de groupe, elle développe l'équilibre, la confiance en soi, le respect et la patience... UN SPORT et UN LOISIR pour TOUTE LA FAMILLE !

Diverses activités vous sont proposées en semaine et le week-end sous l'encadrement de 3 enseignants diplômés et expérimentés : dressage, obstacle, jeux à poneys.

Des promenades en Forêt d'Ermenonville sont également organisées dès les beaux jours pour les cavaliers adhérents du Club.

Nos installations sont adaptées pour une pratique de nos activités équestres en toute confiance :

- Un grand manège utilisé pour les cours, le travail monté et les longes
- Un petit manège pour les cours Shetlands et le travail en longe.
- Une grande carrière pour les cours, le travail monté (dressage, obstacle) avec un accès direct aux chemins de balade et trotting...



Un Club House, où se trouve le bureau d'accueil, est à la disposition des cavaliers avec deux distributeurs de boissons froides et chaudes.

**Le Centre équestre organise
une journée porte ouverte le dimanche 8 septembre.**

Initiations gratuites à 15h et 16h30.

Journée du cheval le 22 septembre :
Animations diverses et baptêmes à 14h30 et 16h30.

Soyez les bienvenus, l'équipe de La Crinière vous attend.

Si vous souhaitez des renseignements, n'hésitez pas !

Les inscriptions pour la Rentrée de Septembre 2019/2020 se font dès à présent.

CENTRE EQUESTRE LA CRINIÈRE

Ferme de Choisy-aux-Bœufs - 95 470 Vémars

Lionel MALBOIS 06 81 43 86 72

L'APÉV : L'association pour le patrimoine et l'environnement de Vémars

Une cloche à quoi ça sert ?

Avec un plaisir partagé, la municipalité et l'Apev ont coordonné leurs efforts pour restaurer l'antique cloche du village (Catherine) et fait couler une deuxième cloche (Laurence) il y a quelques semaines dans le parc de la Mairie.

Mais à part dépenser des sous et faire un peu d'animation, à quoi ça sert tout ça ?

Quand on questionne un enfant (plein de bon sens par nature) sur l'utilité d'une cloche, sa réponse spontanée est de penser aux heures (sonnées à Vémars de 8h à 20h). S'il a un peu d'esprit d'observation ou un fond de culture religieuse, il parle aussi du tintement du dimanche (tous les 15j à Vémars). En deux mots il a tout dit de l'origine des cloches à travers le monde : outil social et/ou religieux. C'est ainsi qu'on va observer l'usage des cloches dans toutes les religions, dans toutes les parties du monde et ce depuis... au moins 4000 ans !

Mais pourquoi une cloche plutôt qu'un autre instrument ? Et bien parce qu'une cloche ça fait facilement beaucoup de bruit très loin et avec un volume assez modeste. Et depuis donc des millénaires on a observé que le bronze (alliage de cuivre et d'étain, utilisé lui-même depuis des millénaires) avait des propriétés acoustiques étonnantes.

Et on l'a donc rapidement utilisé pour faire des cloches dont on avait compris qu'une forme appropriée donnerait une amplitude sonore surprenante, voire intéressante au plan musical.

Très vite les cloches vont être utilisées pour appeler les gens à la prière ou les convoquer au lieu de prière (temple, église...). Et presque aussi vite on va réaliser que ce mode de communication pourra servir à d'autres messages plus profanes (joies ou peines collectives, danger imminent...).

Mais la cloche, d'autant plus sonore qu'elle sera grosse, pour être entendue, doit être actionnée soit en la balançant afin que le battant mobile placé à l'intérieur vienne frapper ses parois ou bien en tapant dessus avec un petit marteau à un endroit bien choisi. Et là, ça va se gêner un peu : elle est lourde et s'agite, elle va donc solliciter son support et engendrer des vibrations importantes. Vite, ça va déstabiliser la maçonnerie en créant des fissures. Seule solution : l'installer sur une structure relativement autonome et souple ; en bois par exemple. On va donc installer à l'intérieur de la bâtisse, qu'on va appeler clocher, une structure qu'on va appeler beffroi. C'est cette structure qui a été reprise en grosse partie il y a une dizaine d'année à Vémars alors qu'on avait craint un temps devoir soit engager de lourds travaux de maçonnerie sur le clocher soit bâillonner définitivement Catherine au moins pour les sonneries à la volée.

Par extension de langage, on va utiliser ce terme de beffroi pour qualifier les constructions autonomes supportant des cloches qui n'ont pas de vocation religieuse. Et on va ainsi observer dans certaines régions (le Nord/Pas de Calais en est riche) des beffrois pourvus de nombreuses cloches de tailles et de tons différents permettant cette sympathique habitude de concerts publics joués comme sur un piano. Le midi a aussi sa tradition de beffrois appelés parfois campaniles.

Nombreux sont les vémarois qui ont pu assister début mai à la création de Laurence au moment de son coulage ou de son démoulage et ont ainsi été initiés aux secrets de sa fabrication.

L'ensemble des élèves de l'école primaire et les deux classes de grands de l'école maternelle a pu bénéficier d'une présentation par classe des deux cloches et plus généralement sur la campanologie (art des cloches).

Si vous souhaitez des renseignements, n'hésitez pas !

Marc Jouffrault, Président de l'Apev



Football Club Vémars Saint-Witz

La saison 2018-2019 se termine pour nos joueurs.

Nous avons mis l'accent sur l'accueil de nombreux jeunes débutants ou aguerris en cette année post coupe du monde.

Mention très spéciale pour notre catégorie baby-Foot, des jeunes et très prometteurs futurs footers âgés entre 3 et 5 ans.

Comme annoncée, nous avons cette saison encore emmené nos adhérents assister à des matchs professionnels, au stade de France pour le match de l'équipe de France championne du monde contre L'Allemagne, au parc des princes pour PSG-Montpellier, en province pour le match LENS-RED STAR, et enfin à Beauvais pour le match du RED STAR-TROYES.

Ils ont aussi eu la joie de rencontrer le joueur professionnel de MANCHESTER CITY, RYAD MAHREZ heureux de leur montrer son talent un Samedi après-midi de Mai.

Saluons l'assiduité et les progrès de tous nos jeunes, même si les résultats ne sont pas la priorité de notre club, ils se sont distingués lors des compétitions organisés par le district du val d'Oise, mais aussi lors des tournois auxquels ils ont participé.

Une nouvelle fois, nous applaudirons nos seniors qui excellent en championnat régional d'île de France en catégorie Loisirs. Ils vont finir aux premières places, et sont déjà qualifiés pour la finale de la coupe de la ligue de Paris île de France de Football.

Avis à tous les joueurs Seniors et Vétérans qui voudraient s'inscrire afin de disputer :

- Le Championnat senior du Dimanche après-midi.
- Le Championnat vétérans du Dimanche matin.

A la rentrée....

Enfin, nous souhaitons à tout un chacun ; enfants, parents à toutes les familles de footers, de bonnes vacances 2019.

L'Equipe Dirigeante du Football Club Vémars St-Witz.

Le RAM

Que s'est-il passé au RAM ces derniers mois...

Pour surmonter chaleureusement les frimas de l'hiver, les mois de janvier, février et mars furent :

- Gourmand avec la dégustation de brioche des rois ainsi que de crêpes, réalisées par nos apprentis cuisinier en couche-culotte
- Contés et chantés avec une boîte à histoire sur le thème de l'hiver...
- Mais aussi musical, avec les premières séances d'éveil musical animées par Elodie, Harpiste de formation, Puis pour s'éveiller en même temps que le printemps, les mois d'avril, mai et juin furent quant à eux :
- Créatifs avec la réalisation d'une fresque de comptines dessinées et de peintures naturelles à base de menthe et de jus de betterave,
- A nouveau musical avec la suite des séances d'éveil musical,
- Sportif, grâce au Dojo qui nous ouvre régulièrement ses portes cette année encore pour nos séances de motricité ludique...
- Et bien sur, à chaque séance, sont au rendez-vous la joie, la découverte, les expériences, les fiertés partagées grâce aux progrès réalisés par nos tout petits qui grandissent, tout comme les jeux, chansons et histoires qui rythment la matinée au gré des émotions partagées...

La fin de l'année approchant, il va être temps de dire au revoir aux plus grands en âge de voler de leurs propres ailes vers l'école et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux après quelques vacances estivales...

Le RAM sera fermé donc les mardis 6, 13 et 20 août, mais en cas de questions ou besoin une permanence administrative sera maintenue via une animatrice de RAM de la Nouvelle Etoile.

Bonnes vacances !!!

Camille FRIBOLLE, Responsable du RAM, Educatrice de Jeunes Enfants

PARENTS : Si vous recherchez un mode de garde, ou si vous avez des questions concernant les démarches administratives, les aides financières relatives aux frais de garde ainsi que vos droits et obligations en tant que parents employeurs, le RAM propose également des temps de permanences administratives sur rendez-vous à la Salle Nunez de 14H à 17H chaque mardi.

Camille FRIBOLLE - Portable : 06 32 13 68 65 - E-mail : cfribolle@nouvelle-etoile.org



Le Tennis Club de Vémars



Depuis quelques années le TC VÉMARS évolue et s'est impliqué aux côtés de la Fédération Française de Tennis pour maintenir le Club, fidéliser et satisfaire ses licenciés.

Nos adhérents, enfants et adultes, progressent et restent très fidèles à nos professeurs Jimmy, Julien et Guillaume qui sont à leurs côtés depuis des années et de façon très assidue. Un grand merci à eux !

Comme vous le savez peut-être déjà, chez les adultes, deux équipes compétition ont été créées.

En 2015, l'équipe homme et en 2016, l'équipe femme.

Chaque année nos équipes sont engagées et participent au Championnat de Printemps du Val d'Oise et à la coupe Potel avec des résultats très satisfaisants puisqu'à plusieurs reprises les hommes et les femmes ont accédé aux finales.



La cohésion, le soutien, les encouragements des deux équipes permettent ces résultats motivants qui donnent l'envie de poursuivre au TC VÉMARS sans oublier le coaching de Guillaume depuis 4 ans qui fait la différence avec les autres Clubs !

À Vémars, il y a une rencontre qui perdure depuis des années, c'est le fameux InterVillages. Un ancêtre du Club pouvons-nous dire...

Avec nos amis de Moussy-le-Vieux, Moussy-le-Neuf, Roissy et Villeron, des doubles amicaux sont organisés durant toute la saison pour que la compétition soit accessible à tout le monde.

Ambiance, accueil et festivités sont au rendez-vous. Un vrai régal.

Elles permettent à ceux et celles qui ne font pas de compétitions de goûter à l'adrénaline qu'un match peut apporter ainsi que la complicité et l'état d'esprit d'équipe qui en découlent.

Afin de permettre la réalisation de ces événements (championnats, intervillages, entraînements, etc...) nous disposons d'infrastructures comme le court de tennis intérieur accolé au gymnase pour accueillir tous nos licenciés mais également de deux terrains extérieurs que nous essayons d'entretenir tous ensemble avec l'aide de la Mairie.



Merci à elle et à ses équipes du service technique pour le nettoyage qui nous a permis d'accueillir en mai dernier les clubs extérieurs pour nos rencontres.

La saison se termine bientôt pour reprendre de plus belle en septembre. Si vous êtes intéressé pour découvrir notre club ou même nous rejoindre, vous pouvez nous contacter à tc.vemaroise@fft.fr

Merci à tous nos licenciés pour leur investissement à nos côtés.



**Le Bureau
TC VÉMARS**

El Diablo Team, Esteban Luzio #20,

Nouvelle année, nouvelle catégorie, nouvelle moto, nouvelle marque, nouveau concessionnaire, nouveaux sponsors/ partenaires mais toujours la même passion pour la compétition moto vitesse au championnat de France SUPERBIKE, catégorie SSP 300 pour Esteban LUZIO #20. La saison a démarré en tant que pilote officiel pour la concession YAMAHA LES 2 ROUES de Roissy en France au guidon d'une R3.

Tout de rose, bleu et blanc, Esteban et sa moto ne passent pas inaperçu à chaque sortie aussi bien lors des entraînements au Circuit Carole, circuit partenaire du Team depuis quelques années maintenant ou lors des week-ends de courses comme ce fut le cas au Mans pour la 1^{ère} de la saison et à Nagoro le mois d'après.

Les premiers tours de roues ont été assez faciles pour Esteban pour prendre en main sa nouvelle YAMAHA R3 mais par manque de temps la moto n'a pas pu être préparée techniquement pour la 1^{ère} course malgré tout, de très bonnes sensations et des résultats en progression à chaque sortie sur ce mythique circuit BUGGATI du MANS.

Lors de la 2^e course à Nogaro, la moto avait subi quelques modifications qui ont permis à Esteban de performer encore et encore et permet d'être très optimiste et serein pour le reste de la saison.

Actuellement en 11^e position dans ce championnat très relevé, à juste quelques points de la 8^e place cela reste dans l'objectif d'être dans le top 10, voire mieux pour une saison de découverte.

La moto continue à évoluer pour être techniquement au top des autres motos engagées et Esteban continu lui aussi en parallèle à s'entraîner et développer sa moto.

Circuit CAROLE, Remorques BREMOND, Carrosserie du Marché, Escape FACTORY, YAMAHA LES 2 ROUES, Mairie de Vémars, PARIS SHOOTING CLUB, TECH SOLUTIONS, RMPower, et notre club RIDING SENSATION, tous ces sponsors/partenaires qui nous font confiance et qui grâce à eux et leurs dons, l'aventure de l'association "EL DIABLO TEAM" continue et que Esteban poursuit sa passion pour ce sport à haut niveau.



Merci également aux Vémarois/oises qui nous suivent et nous encouragent sur la page FACEBOOK de l'association EL DIABLO TEAM,

On vous attend nombreux le week-end du 24 et 25 août prochains au circuit Carole pour la 6^e et avant dernière course du Championnat de France.

On sera également présent comme chaque année au forum des associations de Vémars avec un stand style 'box de course' et chaque enfant aura le privilège de monter sur la moto de course pour une séance photo qui sera publiée sur la page du FACEBOOK de EL DIABLO TEAM.

A très vite,

EL DIABLO TEAM, Esteban LUZIO #20



Naissances:

- Arya PODEVIN RYBAKOWSKI, née le 03 février 2019 à Senlis
- Madeleine ADAM, née le 06 février 2019 à Senlis
- Lenny ANYMAH, né le 11 février 2019 à Montfermeil
- Léa SALIN, née le 17 février 2019
- Souhaïl CHIKHAOU, né le 28 février 2019 à Gonesse
- Baya BOUATARESS, née le 14 mars 2019 à Le Blanc Mesnil
- Kaïs AIT OMAR, né le 28 mars 2019 à Gonesse
- Ivana OUEDRAOGO DEROCQ, née le 17 avril 2019 à Poitiers
- Haron DOS SANTOS, né le 02 mai 2019 à Gonesse
- Hana LADHARI, née le 09 mai 2019 à Gonesse
- Mathys NOHILE, né le 25 mai 2019 à Gonesse
- Sophie LEFEVRE, née le 17 juin 2019 à Compiègne
- Léandro DE CARVALHO, né le 17 juin 2019 à Senlis
- Timéo ACLOQUE, né le 23 juin 2019 à Bondy

Mariages:

- Elvina SIAB et Franck DA VITORIA, mariés le 09 février 2019
- Melissa LEMEILLE et Jamel OUBEL, mariés le 30 mars 2019
- Tiffany WILMET et Yves VIEIRA, mariés le 04 mai 2019

- Charlène CLET et Aboubacar GAKOU, mariés le 08 juin 2019

Décès:

- Antonio ALVES, 80 ans, décédé le 11 janvier 2019 à Creil
- Mohamed AKHMARI, 59 ans, décédé le 14 janvier 2019 au Maroc
- Lucien VANDENBERGUE, 81 ans, décédé le 27 janvier 2019 à Gonesse
- Annie BARADEL née MENNESSIEZ, 60 ans, décédée le 02 février 2019 à Gonesse
- Gilberte DUTRIEUX, née IMBERT, 65 ans, décédée le 09 janvier 2019 à Saint Denis
- Marcel GAUTHIER, 81 ans, décédé le 11 mars 2019 à Saint Denis
- Rollande BOUVET, née DUMAS, née 78 ans, décédée le 23 mars 2019 à Senlis
- Georges GUEUX, 80 ans, décédé le 03 avril 2019 à Gonesse
- Daniel LEVERRIER, 64 ans, décédé le 16 avril 2019 à Montfermeil
- Madeleine GAILLETON, née BURTIN, 87 ans, décédée le 08 mai 2019 à Gonesse

Infos

- **Pôle Emploi:** Numéro unique: 3949 ou site internet: www.pole-emploi.fr
- **CAF:** Numéro unique: 0810 25 95 10.
- **MDPH** (Maison Départementale Personnes Handicapées) Tél.: 01 34 25 16 50.
- **Assurance Maladie:** Numéro unique: 3646 ou site internet: www.ameli.fr
- **Assurance Retraite:** Numéro unique: 3960 ou site internet: <http://www.lassuranceretraite.fr>
- **Assistance Juridique** Numéro vert: 0800 102 802
- **Assistance Sociale de Gonesse** Tél.: 01 34 33 81 20
- **Professionnels au service des seniors** Site internet: www.pro.lekiosquebleu.fr
- **Secours Populaire Français**, 30 av Henri Barbusse à Fosses. Distribution alimentaire le vendredi de 18h à 19h. Vestiaire le samedi de 10h à 12h. Dépôt vêtements et objets divers le lundi de 14h à 18h. Tél: 01 34 31 80 68.
- **Secours Catholique:** 82 rue de Paris à Louvres. Accueil le jeudi et vendredi de 14h à 16h30. Seuls les vêtements enfant de 0 à 15 ans sont collectés et acceptés au secours catholique.
- **A.D.M.R** (Aide à Domicile en Milieu Rural), 19 rue de la Gare à Survilliers, tél: 01 34 68 29 78.
- **Croix Rouge Française:** 30 av Henri Barbusse à Fosses. Colis alimentaires et vestiaire le jeudi de 13h30 à 18h et le samedi de 10h30 à 12h30. Tél.: 01 34 68 27 21.
- **EMMAÛS:** 9 Chemin Pavé, 95340 Bernes sur Oise. Tél.: 01 30 28 67 20.
Dépôt: tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h30.
Ventes: du mercredi au dimanche de 14h à 18h.
- **Médiation familiale** (divorces, séparations, rupture du lien familial...). Tél.: 01 34 15 17 50.
- **Violences Conjugales Info:** 3919 (appel gratuit depuis un poste fixe) www.solidaritefemmes.asso.fr
- **Viol Femmes Informations** (toutes violences faites aux femmes) Tél.: 0 800 05 95 95
- **Jeunes Violences Écoute:** 0 808 807 700 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- **Allô enfance maltraitée:** 119 (appel gratuit depuis un poste fixe 24h/24)
- **Café des aidants** (écoute et soutien aux familles ayant à charge une personne en situation de handicap mental), tél.: 01 34 29 38 97

Mémento santé

- **POMPIERS**..... 18
- **SERVICES D'URGENCE**..... 17 ou 112
- **SAMU**..... 15
- **SOS MÉDECIN**..... 3624
- **SOS MÉDECIN LOUVRES**..... 01 30 40 12 12
- **PHARMACIE DE GARDE PROCHE DE CHEZ VOUS**.... 3237
- **CENTRE ANTIPOISON**..... 01 40 05 48 48
- **HÔPITAUX**
- Centre hospitalier de Gonesse 01 34 53 21 21
- Centre hospitalier de Senlis 03 44 21 70 00
- Clinique des Jockeys - Chantilly..... 03 44 62 66 66
- **CABINET DE PEDIATRIE**
- Docteur JACOB - Docteur NIA..... 01 34 68 48 49
- 2 square Les Clématies - Survilliers
- **PHARMACIE**
- Mme COCHU 01 34 68 60 52
- 1 rue François Mauriac - Vémars
- **MASSEUR - KINÉSITHÉRAPEUTE**
- Monsieur LACHEVRE-COSTECALDE..... 01 34 68 08 68
- 9 rue Charles de Gaulle - Vémars
- **OSTÉOPATHE LOUVRES - VÉMARS**
- M. PARAIN 06 80 27 63 38
- **INFIRMIÈRES**
- Mme TONNELIER..... 06 10 77 47 16
- Mme PINTO 06 10 77 47 16
- 9 rue Charles de Gaulle - Vémars
- **AMBULANCES**
- Ambulances Marly-la-Ville 01 34 72 61 88
- Ambulances Moussy-le-Neuf 01 60 21 08 26
- **LABORATOIRES ANALYSES MÉDICALES**
- Laboratoire de Marly-la-Ville 01 34 72 34 10
- Laboratoire de Fosses 01 34 68 75 01
- Laboratoire de Louvres 01 34 47 35 30
- **CABINET DE RADIOLOGIE**
- Cabinet - La Chapelle-en-Serval 01 34 68 48 48
- Cabinet - Louvres 01 34 68 92 47